

OBJECTIFS

- **Connaître** les procédures possibles pour faire face aux situations conflictuelles.
- **Pouvoir** rendre compte du contentieux à son client
- **Maîtriser** les délais et les coûts d'un contentieux

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Administrateurs de biens, gestionnaires de clientèle, responsables contentieux

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LES BASES DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

- Les différents tribunaux et leurs domaines d'intervention
- Les acteurs : qui fait quoi ?
(Avocats, huissiers, experts...)

II - LE CONTENTIEUX DES BAUX D'HABITATION

- Les procédures dédiées au recouvrement des loyers
- Les litiges relatifs à l'état de lieux et du dépôt de garantie
- Le contentieux de l'occupation et des troubles de voisinage
- Les litiges relatifs au montant du loyer
(Fixation, indexation et réévaluation)

III - LE CONTENTIEUX DES BAUX COMMERCIAUX

- Le recouvrement des loyers et charges
- Le contentieux relatif à la fixation du loyer
- Le contentieux de l'exécution du bail
(Clause contraire au « statut », interprétation, répartition des charges, etc)
- Litiges nés du renouvellement ou du non renouvellement du bail

IV - LE CONTENTIEUX DE LA COPROPRIÉTÉ

- Les procédures dédiées au recouvrement des charges
- Utilisation du référé pour faire cesser une atteinte au règlement de copropriété et à la destination de l'immeuble
(Occupation irrégulière des parties communes, travaux affectant l'immeuble non autorisés, etc)
- La procédure de contestation des assemblées générales devant le TGI (étapes et délais)
- Les litiges relatifs à l'interprétation du règlement de copropriété
- Maîtriser les étapes de la procédure de saisie immobilière

V - LE CONTENTIEUX DE LA VENTE D'IMMEUBLE

- Les litiges relatifs aux promesses de vente
(Le vendeur ne veut pas restituer l'indemnité d'immobilisation, l'une des parties refuse de signer l'acte notarié définitif)

VI - LE CONTENTIEUX DE LA CONSTRUCTION

- La procédure de référé expertise
- La procédure au fond en « ouverture de rapport »
- L'appel en garantie
(Qui est concerné ? comment cela se passe-t-il ?)

VII - QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- La mise en jeu de la responsabilité civile professionnelle par le client
- Délai et modalités du recours à l'assurance